

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2024

### Procès-verbal

**Nombre de Conseillers** : - En exercice : 28 - Présents : 22 - Procurations : 2

**Rappel des dates** : Convocation : 22/03/2024 - Affichage : 22/03/2024

Le vingt-huit mars deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle Simone Veil de Lombron sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie			X
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		X
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel			X
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien		Pouvoir à Franck FLOQUET - 28.03.24	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	COURTABESSIS Alain			X
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane		Pouvoir à Claudia DUGAST - 25.03.24	
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		

Madame Claudia DUGAST est élue secrétaire de séance.

## ADMINISTRATION GENERALE

### **1 - Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Bureau Communautaire,

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient, lors de la tenue du Bureau Communautaire de désigner un secrétaire de séance,

Vu les articles L2121-15, L2121-21, L5211-1 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Désigne Madame Claudia DUGAST comme secrétaire de séance.**

### **2 - Approbation du Procès-Verbal du Bureau Communautaire du 07 Décembre 2023**

Le Bureau Communautaire,

Vu les articles L2121-25 et L2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

**Approuve le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 07 Décembre 2023.**

**Adopté à l'unanimité.**

## DÉVELOPEMENT ÉCONOMIQUE - AMÉNAGEMENT - URBANISME

### **3 - Repérage 2023 des agriculteurs de 55 ans et plus**

Présentation par Mme GUINAUDEAU de la Chambre d'Agriculture, Conseillère au Développement Territorial et M. CLÉMENT, Agriculteur.

La Chambre d'agriculture est mandatée par l'État pour effectuer le « Repérage » auprès des agriculteurs de 55 et plus. L'objectif est d'identifier les exploitants sans repreneurs afin de leur proposer des accompagnements pour favoriser la transmission. Le repérage sur le territoire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien a été réalisé au cours de l'année 2023.

**M. CLÉMENT** expose les nombreux départs à la retraite dans les années à venir. L'enjeu économique est fort. Il explique également que le territoire du Gesnois Bilurien est un territoire d'élevage et non de culture. Ainsi, il invite les Élus à aller à la rencontre des agriculteurs afin de promouvoir les reprises d'exploitations.

**Mme BUIN** regrette que la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) et la Chambre d'Agriculture demandent des fonds aux agriculteurs pour les aider à la transmission de leurs exploitations ou à l'installation.

**M. ANTIL** effectue la présentation de leur outil de transmission / installation :

- Accompagnement individuel par la Région : élaboration d'un plan d'action de transmission,
- Accompagnement collectif : rencontre de plusieurs sociologues afin de préparer la retraite des agriculteurs, les informer sur les démarches à effectuer, etc.

**M. FROGER** explique que selon lui, la transmission n'est pas simple à effectuer d'un point de vue financier. Il faut réussir à trouver un repreneur qui a les capacités financières à la reprise ainsi qu'une banque prête à financer le projet (en sachant que les taux d'emprunts sont élevés).

Par ailleurs, **M. FROGER** s'étonne du chiffre évoqué pour sa commune : 67 % de départ à la retraite à Saint Michel de Chavaignes.

**M. ANTIL** précise que peut-être certains agriculteurs n'ont pas informé de leurs intentions. Il confirme les propos de **M. FROGER** mais explique qu'il prône l'anticipation. En effet, selon lui, il faut anticiper presque 10 ans en amont afin de mieux prévenir la transmission.

**Mme LEMEUNIER** souhaite connaître le nombre d'agriculteurs sur 100 qui souhaitent être accompagnés.

**M. CLÉMENT** précise que 19 agriculteurs sur 100 souhaitent un premier rendez-vous. Il ajoute que le premier rendez-vous serait sans frais mais que les suivants seraient alors payants. En effet, la région attire beaucoup de candidats car elle est encore abordable. Un grand nombre de candidats à la reprise proviennent d'autres territoires, il faut aller les chercher. Certains accompagnements peuvent être financés par l'État. Le repérage peut être financé par l'État et le Conseil Départemental de la Sarthe.

**M. TRIFAUT** se questionne concernant le repérage. Celui-ci ayant été demandé par l'État, quelles sont les suites prévues ? En quoi la Communauté de Communes peut-elle aider ?

**Mme GUINAUDEAU** explique que des outils sont déployés :

- L'agribus permet d'aller à la rencontre des jeunes afin qu'ils se déplacent dans les fermes. Cela crée des temps d'échange,
- Forum transmission destiné à tous les acteurs : banques, MSA, Chambre de l'agriculture, agriculteurs cédants, etc, pour favoriser les échanges,
- Vidéos de jeunes agriculteurs, installés depuis 4 ou 5 ans, relatant leurs expériences diffusées sur les réseaux sociaux.

**Mme BUIN** se propose d'accueillir la tenue de forum à Tresson et de travailler en lien avec la Mission Locale.

**M. ANTIL** adhère à l'idée de Mme BUIN. Il indique qu'à ce jour, il travaille en lien avec des lycées agricoles mais pas encore les Missions Locales. Il précise que la communication auprès des résidents de leur territoire pourrait se faire via les bulletins municipaux et communaux.

#### 4 - Évolution du document d'urbanisme 2024

Présentation par Mme GANACHAUD du projet d'évolution du document d'urbanisme 2024.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat met en perspective la politique d'aménagement et d'urbanisme sur le territoire communautaire sur les dix (10) prochaines années.

Approuvé en 2022, modifié le 9 novembre 2023, le document va également faire l'objet d'une procédure d'évolution pour cette année 2024.

Dans ce cadre, il est important de vous présenter les possibilités d'évolution afin que vous puissiez décider de la stratégie politique à adopter pour l'année à venir au travers des points suivants :

- les procédures d'évolution d'un document d'urbanisme;
- les projets de la Collectivité et leur temporalité;
- les propositions de scénarios.

**Mme OZAN** se demande s'il est possible de modifier des zones UA1 en UA2 ?

**Mme GANACHAUD** explique que cela dépend des zones, qu'il faut examiner les demandes.

**M. FLOQUET** intervient alors pour expliquer que les zones STECAL sont complexes.

**M. GODEFROY** intervient et demande à ce que l'on garde la possibilité de déclaration du projet Pécardière fin 2024. Un engagement politique a été effectué auprès du porteur en mars 2023, notre crédibilité est en jeu. Il explique que la Communauté de Communes n'a pas de moyens, nous devons donc encourager les candidats à venir s'installer sur le territoire. La priorité est bien évidemment la création d'emplois.

**M. TRIFAUT** précise qu'il faudra prévoir une révision générale en 2026. Il est nécessaire d'engager une réflexion globale, de prioriser et que chacun des Maires mette certains projets en attente jusqu'en 2026. Il ajoute que, pour lui, le Projet RWE n'est pas une priorité. Il faut privilégier les entreprises et les artisans qui souhaitent s'installer -> priorité à donner aux projets à vocation économique et aux petits projets.

**M. LATIMIER** expose les problèmes liés au manque d'habitation aujourd'hui, concernant un aspect environnemental, qui selon lui nécessite de mener une étude stratégique.

**M. TRIFAUT** répond alors que le projet de la Pécardière est un travail de grande ampleur mais que celui-ci en vaut la peine.

**Mme BUIN** indique que le choix de l'évolution de notre document d'urbanisme nécessite une décision collégiale de chaque Commune, chacune devra porter le projet de la Pécardière. Mme Buin se demande si ce projet ne pourrait pas être LE PROJET qui amène de la cohésion sur notre territoire.

A la majorité, le scénario BLEU est retenu.

### 5 - Étude stratégique sur le développement économique

Présentation par M. GODEFROY de l'étude stratégique sur le développement économique.

**M. GODEFROY** propose de définir une feuille de route sur le long terme et non au coup par coup.

Un cahier des charges sera à définir en COPIL puis à faire voter en Conseil Communautaire pour un démarrage avant l'été.

Les coûts sont subventionnables à 50% jusqu'à 80%. Il est nécessaire de se renseigner où chercher des subventions (60 000€).

### 6 - Étude de faisabilité et audit énergétique : Centre Aqualudique Sittellia

Madame la vice-présidente en charge du centre aqualudique Sittellia expose un projet de demande de subvention au titre d'un audit et d'une étude de faisabilité.

Le centre aqualudique Sittellia a été ouvert au public le 1er janvier 2000. En 2016, une extension du centre a été réalisée avec la création d'un bassin extérieur et d'aires de jeux extérieurs. Depuis, des travaux de rénovation ont pu être effectués pour améliorer l'accueil du public et l'utilisation des équipements.

Équipement-phare du territoire, le centre aqualudique fait aujourd'hui l'objet d'une fiche-action communautaire (action n°4) au titre de la rénovation des vestiaires et des sanitaires dans la convention valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Celle-ci est partie intégrante du dispositif « Petites Villes de Demain », et applicable depuis le 05 juillet 2023.

Fort de ces vingt-quatre années de mise en service, il est aujourd'hui nécessaire de planifier des travaux visant à améliorer la qualité énergétique de l'ensemble de l'équipement. Il s'agira de remplacer à terme les systèmes de chauffage et de ventilation. Pour ce faire, une mission de diagnostic et d'audit énergétique doit être effectué au préalable.

Plus précisément, deux études seront réalisées. En premier lieu, un audit énergétique avec exigence de décret tertiaire, puisqu'il portera sur une surface bâtementaire supérieure à 1000 m<sup>2</sup>. Dans un second temps, il sera procédé une étude de faisabilité.

Pour permettre la mise en œuvre de l'étude, il est proposé de solliciter le Département de la Sarthe au titre de deux enveloppes : Enveloppe déléguée « Petites Villes de Demain » par la Banque des Territoires, ainsi que l'aide à l'ingénierie départementale. Le plan de financement correspondant en serait le suivant :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Cabinet d'études :	38 400 €	Département (50%) :	19 200 €
Mise en œuvre d'un audit énergétique avec décret tertiaire et d'une étude de faisabilité à Sittellia		Enveloppe déléguée « Petites Villes de Demain » par la Banque des Territoires	
		Département (30%) :	11 520 €
		Aide à l'ingénierie départementale	

		Autofinancement (20%)	7 680 €
<b>COUT TOTAL</b>	<b>38 400 €</b>	<b>COUT TOTAL</b>	<b>38 400 €</b>

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Le bureau communautaire,

**ADOpte** le plan de financement présenté ci-dessus ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter deux subventions auprès du Département au titre de l'enveloppe déléguée Petites Villes de Demain et de l'Aide à l'Ingénierie départementale ;

**CHARGE** Monsieur le président de signer l'ensemble des documents nécessaires, dont la future convention qui sera mise en œuvre avec le Département, pour ce faire.

**Adopté à l'unanimité**

## RESSOURCES HUMAINES

### 7 - Augmentation du temps de travail

Le responsable du site de Savigné L'Évêque était jusqu'à il y a peu, le seul à ne pas être secondé par un(e) Adjoint(e). Au regard de l'importance du site, un adjoint d'animation à temps non complet (27,5/35) à été nommé dans cette fonction.

Celle-ci nécessite une participation aux missions administratives qui ne sont pas comprises dans le temps de travail de l'intéressée. Ce temps n'étant pas suffisant, il est en conséquence envisagé de porter sa durée de travail à temps complet. Dans cette attente, un volume hebdomadaire de 3 heures complémentaires est octroyé à l'agent mais reste insuffisant.

Un avis favorable a été prononcé par le CST le 09 février dernier.

### 8 - Questions diverses

- **Transfert de la compétence de la Publicité Extérieure** : Il n'y a pas de délibérations à prendre. Les communes peuvent s'y opposer jusqu'au 30 juin 2024. Sans avis contraire, le passation automatique de la compétence au Président de la Communauté de communes sera effective à partir du 01 Juillet 2024.
- **M. Pigné** informe que le Sous-Préfet souhaiterait trouver un temps afin de signer la convention avec les forces de l'ordre. **Messieurs TRIFAUT et MONGELLA** expliquent qu'ils n'ont pas eu connaissance de cette convention. **Mme LEMEUNIER** confirme que la convention a été délibérée lors de leur Conseil Municipal. **M. BOUCHÉ** pour sa part ne peut pas apporter de réponse pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée,

la séance s'est terminée à 21h42.

Le Secrétaire,

Claudia DUGAST



Le Président,

André PIGNÉ

